



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE
"INSTALLATION INTERACTIVE CORPS
TANGIBLES" PAR MAFLOHE PASSEDOUET
DANS LA SALLE ROBERT-LOUIS DE COEUR DE
VILLE LE SAMEDI 19 DECEMBRE 2020 DE 11H
A 18H**

**DÉCISION N° DM-20-254
EN DATE DU 23 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2020-2021,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de Madame Maflohé Passedouet, résidant au 14, rue Henri Prou – 78340 LES CLAYES SOUS BOIS, le samedi 19 décembre 2020 de 11h à 18h dans la salle Robert-Louis située à Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec Madame Maflohé Passedouet, résidant au 14, rue Henri Prou – 78340 LES CLAYES SOUS BOIS, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Installation interactive Corps Tangibles », le samedi 19 décembre 2020 de 11h à 18h dans la salle Robert-Louis située à Cœur de Ville, dont le coût est fixé à mille cinq cents euros (1500,00 € T.T.C.) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201023-lmc1H7759H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/10/2020 Date de Publication : 23/10/2020
